

Associations : technique comptable, enjeux juridiques et fiscaux

Appliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales du secteur associatif, de la tenue comptable à l'élaboration des comptes annuels

PUBLIC

Comptables – Responsables comptables et financiers – Contrôleurs internes et externes – Experts-comptables – Chefs de mission – Trésoriers d'associations – Toute personne amenée à établir, arrêter, présenter et/ou analyser des comptes d'associations, fondations, fonds de dotations

PRÉ-REQUIS

Avoir des notions comptables de base

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Nombreux cas pratiques d'application spécifiques au secteur associatif

Formation animée par un expert-comptable spécialisé dans le secteur associatif

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception

Code

1170

Durée

2 jours / 14 heures

Tarif Inter*

1935 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Préciser le cadre juridique, fiscal, social et économique des associations
- Appliquer la réglementation comptable spécifiques aux associations
- Réaliser les états financiers d'une association et la mise en œuvre du contrôle externe

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Préciser le cadre juridique, fiscal, social et économique des associations

Présenter le cadre juridique des associations

- Le statut juridique des associations, leurs spécificités et leur fonctionnement
- Les fondations
- Les particularités des fonds de dotation
- Les différentes sources de financement des associations, fondations, fonds de dotation
- Quiz : détecter les erreurs juridiques

Identifier les particularités du régime fiscal

- Les particularités du régime fiscal applicable : TVA, impôts directs, autres impôts, gestion désintéressée
- La taxation des revenus de la gestion du patrimoine
- Taxes liées aux rémunérations
- Mise en situation sur les particularités fiscales d'une association

Identifier les particularités en matière sociale

- Les statuts de bénévoles et de volontaires
- Les particularités des régimes sociaux

de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Quiz sur les spécificités associatives en matière sociale

Appliquer la réglementation comptable spécifique aux associations

Identifier les obligations de tenue comptable applicables au secteur associatif

- Obligations comptables
- Particularités comptables dépendant de la taille ou des activités
- Cas pratique : obligations de tenue de comptabilité liées aux financements publics

Spécifier les particularités comptables liées à l'adaptation des principes comptables au secteur associatif

- L'adaptation des principes comptables au secteur associatif
- Les comptes spécifiques du bilan/actif : immobilisations, réévaluation d'éléments d'actifs, donation temporaire d'usufruit, etc.
- Les comptes spécifiques du bilan/passif : fonds associatifs, détermination et affectation des résultats, subventions d'investissements, fonds dédiés, provisions, etc.
- Les comptes spécifiques du compte de résultat : subventions reçues, dons manuels, donation, legs, valorisation du volontariat, dépenses de publicité ou d'information, traitement spécifique des abandons de frais par les bénévoles
- Cas pratique : comptabiliser les opérations propres au secteur associatif en appliquant les règlements comptables en vigueur

Réaliser les états financiers d'une association et la mise en œuvre du contrôle externe

Présenter les comptes annuels

- Le bilan et le compte de résultat
- L'information à porter dans l'annexe et les tableaux spécifiques de l'annexe
- Les documents prévisionnels
- Jeux de différences : comptes annuels Association vs Société commerciale

Organiser le contrôle externe de la comptabilité

- Le compte rendu financier des subventions utilisées
- Le contrôle de l'administration ou des organismes de tutelle : contrôle à priori, contrôle à postériori
- Les documents prévisionnels
- Le commissariat aux comptes en milieu associatif : conditions de nomination d'un commissaire aux comptes, rapport spécial pour la rémunération des dirigeants statutaires, procédure d'alerte
- Quiz sur le contrôle externe

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 14-15 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

A DISTANCE

- 14-15 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

BORDEAUX

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

CHAMBERY

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

GRENOBLE

- 14-15 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

LILLE

- 14-15 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

LYON

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

MARSEILLE

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

MONTPELLIER

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NANTES

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NICE

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

NIORT

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

PAU

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

RENNES

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

ROUEN

- 14-15 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

STRASBOURG

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

TOULOUSE

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

TOURS

- 15-16 Oct. 2026
- 23-24 Nov. 2026
- 7-8 Déc. 2026

